

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection constituée pour le recrutement par voie contractuelle pour les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi d'un adjoint technique principal de recherche et de formation de 2^{ème} classe, branche d'activité professionnelle G, organisé par L'Université du Littoral Côte d'Opale.

Le Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris en application des articles L352-1 à L352-6 du Code Général de la Fonction Publique ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement constituée pour le recrutement par voie contractuelle pour les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi d'un(e) Opérateur(trice) logistique, organisé par L'Université du Littoral Côte d'Opale, est composée ainsi qu'il suit :

Virginie LALLOUETTE, Directrice adjointe des Ressources Humaines, Université Littoral Côte d'Opale

Martine JOLY, Attaché d'administration, Responsable administrative du Centre de gestion universitaire de Boulogne sur Mer, Université Littoral Côte d'Opale

Settimio DELSIBIO, Directeur du Patrimoine, Représentant de la branche d'activité de la filière, Université Littoral Côte d'Opale

Gaëlle VANDENBROUCQUE, Référente handicap des personnels, Université Littoral Côte d'Opale

Article 2 : Le Président de l'Université du Littoral Côte d'Opale est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Dunkerque, le 7 avril 2026

Le Président

Edmond ABI-AAD